

**PROVINCE DE QUÉBEC  
SAINT-GEORGES**

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 19 août 2024 à laquelle sont présents madame la conseillère Esther Fortin ainsi que messieurs les conseillers Tom Redmond, Serge Thomassin, Renaud Fortier, Olivier Duval, Jean Perron et Jean-Pierre Fortier.

Formant quorum du conseil sous la présidence de madame la mairesse suppléante Manon Bougie.

Sont aussi présents monsieur Claude Poulin directeur général et M<sup>e</sup> Isabelle Beaulieu notaire, greffière et directrice du Secrétariat général et greffe.

**MOT DE BIENVENUE DE LA MAIRESSE SUPPLÉANTE.**

**CONSULTATION PUBLIQUE :**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 923-2024**

Au cours de cette assemblée, la présidente d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 923-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'inclure une propriété située dans la 127<sup>e</sup> Rue dans la zone commerciale voisine**. Elle a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'ont désiré s'exprimer.

**CONSTAT DU QUORUM.**

**OUVERTURE :**

La séance est ouverte à 19 h 32.

**ORDRE DU JOUR :**

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 24-14145**

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par la greffière;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière en ajoutant les items suivants :

- 6.21 Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale / volet redressement – Sécurisation.
- 6.22 Départ à la retraite d'un conducteur de pelle hydraulique pour le Service des travaux publics.
- 6.23 Vente d'une lisière de terrain à Claudette Rodrigue et Michel Legault.
- 6.24 Vente d'un terrain dans le parc industriel du secteur ouest à BAG IMMO INC.
- 6.25 Vente d'une lisière de terrain à 9058-6645 Québec inc.

**ADOPTÉE**

**PROCÈS-VERBAL :**

**RÉSOLUTION N° 24-14146**

Séance ordinaire du 15 juillet 2024

**ATTENDU :** qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juillet 2024 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que la greffière est donc dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juillet 2024 soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière.

**ADOPTÉE**

**PROJET DE RÈGLEMENT :**

**RÉSOLUTION N° 24-14147**

Adoption du premier projet de Règlement numéro 924-2024

**ATTENDU :** que la greffière résume le premier projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval  
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** le premier projet du **Règlement numéro 924-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'autoriser les immeubles résidentiels à l'intersection de la 120<sup>e</sup> Rue et de la 2<sup>e</sup> Avenue**, soit et est adopté par ce conseil.

**QUE** ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

**QU'UNE** période de consultation soit prévue du 19 août 2024 au 9 septembre 2024 inclusivement.

**QU'UNE** assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 9 septembre 2024 à compter de 19 h 30 sur ledit règlement.

**QUE** la présente résolution ainsi que le projet dudit règlement soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

**QUE** le texte du premier projet du **Règlement numéro 924-2024** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

**ADOPTÉE**

**ADOPTION D'UN RÈGLEMENT :**

**RÉSOLUTION N° 24-14148**

Adoption du Règlement numéro 921-2024

**ATTENDU :** que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

**ATTENDU :** qu'un projet de règlement et un avis de motion ont été déposés à la séance du 15 juillet 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** le Règlement numéro 921-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'autoriser des unifamiliales isolées et jumelées dans la 165<sup>e</sup> Rue à l'est de la 22<sup>e</sup> Avenue, soit et est adopté par ce conseil.

**QUE** le texte du Règlement numéro 921-2024 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

**ADOPTÉE**

## **ADOPTION DE RÉOLUTIONS :**

### **RÉSOLUTION N° 24-14149**

#### Approbation du paiement des comptes

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale adjointe et suppléante, trésorière et directrice du Service des finances en date du 8 août 2024, dans lequel elle recommande le paiement des comptes au montant de 4 838 496,93 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** la directrice du Service des finances et trésorière, Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes au montant total de 4 838 496,93 \$ couvrant la période du 5 juillet 2024 au 8 août 2024.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 24-14150**

#### Adjudication du contrat pour la fourniture de services professionnels pour l'inspection de 3 passerelles

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission sur invitation auprès de 3 entreprises, la Ville a reçu la soumission suivante :

| <u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u> | <u>MONTANT</u> |
|-------------------------------|----------------|
| WSP CANADA INC.               | 60 531,49 \$   |

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que la soumission reçue est conforme et recommande de l'accepter;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond  
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil adjuge à **WSP CANADA INC.** le contrat **pour la fourniture de services professionnels pour l'inspection de 3 passerelles** pour un montant total de **60 531,49 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

**QUE** le tout soit payable à même le budget de fonctionnement.

**ADOPTÉE**

## RÉSOLUTION N° 24-14151

Adjudication du contrat pour la fourniture d'un véhicule utilitaire de travail de type côte-à-côte, année 2024, pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission sur invitation auprès de 2 entreprises, la Ville a reçu la soumission suivante :

| <u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u> | <u>MONTANT</u> |
|-------------------------------|----------------|
| JLD LAGUË ST-GEORGES          | 49 620,91 \$   |

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que la soumission reçue est conforme et recommande de l'accepter;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier  
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil adjuge à **JLD LAGUË ST-GEORGES** le contrat **pour la fourniture d'un véhicule utilitaire de travail de type côte-à-côte, année 2024, de marque John Deere modèle XUV 835M** pour un montant total de **49 620,91 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

**QUE** le tout soit payable à même le surplus accumulé Nouvelle Ville.

**ADOPTÉE**

## RÉSOLUTION N° 24-14152

Adjudication du contrat pour la fourniture d'un camion porteur avec benne 4 saisons

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

| <u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>         | <u>MONTANT</u> |
|---------------------------------------|----------------|
| LE CENTRE DU CAMION BEAUCE INC.       | 373 093,88 \$  |
| CAMIONS GLOBOCAM QUÉBEC ET LÉVIS INC. | 387 465,75 \$  |

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que toutes les soumissions sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **LE CENTRE DU CAMION BEAUCE INC.**;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval  
APPUYÉ par monsieur Jean-Pierre Fortier  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil adjuge à **LE CENTRE DU CAMION BEAUCE INC.** le contrat **pour la fourniture d'un camion 6 x 4, année 2024 de marque International, modèle HV 613 SBA équipé d'une benne basculante 4 saisons, année 2024 de marque G.D.** pour un montant total de **373 093,88 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

**QUE** le tout soit payable à même le surplus accumulé Nouvelle Ville.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 24-14153**

Acceptation du rapport du comité de sélection pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs pour la surveillance de chantiers de 2 prolongements de services municipaux et adjudication des contrats

ATTENDU : que suite à un appel d'offres public divisé en 2 lots pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs pour la surveillance de chantiers de 2 prolongements de services municipaux, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

### **NOM DU SOUMISSIONNAIRE**

WSP CANADA INC.  
STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE

ATTENDU : que l'analyse des soumissions a été effectuée en utilisant le système de pondération et d'évaluation des offres selon des critères préétablis, que toutes les soumissions sont conformes et que le comité recommande d'accepter les soumissions déposées par **WSP CANADA INC. pour le lot 1** et **STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE pour le lot 2;**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte le rapport déposé par les membres du comité de sélection.

**QUE** ce conseil adjuge à **WSP CANADA INC.** le contrat **pour la surveillance de chantiers du prolongement de la 155e Rue, 160e Rue, 21e Avenue et 22e Avenue (lot 1)** pour un montant total de **53 233,43 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout suivant la soumission déposée.

**QUE** ce conseil adjuge à **STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE** le contrat **pour la surveillance de chantiers du prolongement de la 23e Avenue, secteur 172e Rue (lot 2)** pour un montant total de **44 150,40 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout suivant la soumission déposée.

**QUE** le tout soit payable à même le Règlement numéro 905-2024.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 24-14154**

Acceptation de directives de changement pour les travaux de mise à niveau de l'usine d'épuration

ATTENDU : que des ajustements mineurs ont eu lieu ou auront lieu pendant l'exécution du projet de mise à niveau de l'usine d'épuration;

ATTENDU : que les directives de changement sont recommandées par le consultant Services EXP;

ATTENDU : la recommandation de M. Alain Roy, ingénieur, directeur des Services techniques à l'effet d'autoriser les directives de changement TC-044 et TC-054 pour ces travaux au montant de 12 813,57 \$ incluant toutes les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte les directives de changement suivantes, plus toutes les taxes applicables:

|  |             |
|--|-------------|
| TC-044 : Relocalisation des équipements de plomberie existants | 4 675,91 \$ |
| TC-054 : Modification à la programmation du panneau PSC-03     | 6 468,75 \$ |

**QUE** la somme de 12 813,57 \$ incluant toutes les taxes applicables soit financée à même le Règlement numéro 859-2022.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION N° 24-14155**

Acceptation de directives de changement pour les travaux de réaménagement de l'hôtel de ville

ATTENDU : que des ajustements mineurs ont eu lieu ou auront lieu pendant l'exécution du projet de réaménagement de l'hôtel de ville;

ATTENDU : que les directives de changement sont recommandées par les consultants;

ATTENDU : la recommandation de M. Frédéric Veilleux, directeur du Service des travaux publics à l'effet d'autoriser les directives de changement A02R4, A03, A07, A08, EL-01, EL-02, PB-01, VE-01 et S02 pour ces travaux au montant de 89 881,89 \$ incluant toutes les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte les directives de changement suivantes, plus toutes les taxes applicables:

|  |                        |
|--|------------------------|
| A02R4 : Modification de la portée des travaux de démolition revêtement extérieur avec amiante  | Surplus : 42 873,10 \$ |
| A03 : Relocalisation des manchons d'ancrage pour ligne de vie sur le toit                      | Sans frais             |
| A07 : Modification de la localisation des persiennes sur l'axe D – Salle d'employés            | Sans frais             |
| A08 : Modification de la localisation de la porte 201 du local #201 – Salle mécanique          | Sans frais             |
| EL-01 : Ajout de deux plinthes électriques – local 101   | Surplus : 937,19 \$    |
| EL-02 : Mise à jour de l'emplacement des équipements de ventilation salle mécanique            | Surplus : 900,59 \$    |
| PB-01 : Remplacement de la conduite sanitaire et de la conduite pluviale entre les axes 5 et 8 | Surplus : 7491,68 \$   |
| VE-01 : Modifications des boîtes de fin de course et diffuseurs locaux 102, 120, 121 et 123    | Surplus : 2484,47 \$   |
| S02 : Infrastructure sous dalle et divers ajustements en fondation et structure                | Surplus : 23 488,13 \$ |

**QUE** le tout soit payable à même le fonds réservé grands projets (Règlement numéro 802-2021).

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION N° 24-14156**

Vente d'un camion plateforme à Les Encans Ritchie, Ville de Mont-Saint-Hilaire

ATTENDU : que le Service des travaux publics a procédé cette année au remplacement du camion plateforme Ford F-350 de l'année 2008 # 42 et qu'il n'est plus utilisé;

ATTENDU : que ce camion n'est plus affecté à l'utilité publique;

ATTENDU : la recommandation de M. Dany Gagnon, chef de Division – Immeubles et équipements au Service des travaux publics, à l'effet d'autoriser la vente de ce camion à l'encan;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise la vente du camion plateforme Ford F-350 2008 # 42, pour le prochain encan qui aura lieu le 17 septembre 2024, par Les Encans Ritchie à Ville de Mont-Saint-Hilaire et confirme que ce camion n'est plus affecté à l'utilité publique.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION N° 24-14157**

Vente d'une zamboni à Les Encans Ritchie, Ville de Mont-Saint-Hilaire

ATTENDU : que le Service des travaux publics a procédé cette année au remplacement de la zamboni modèle 520 de l'année 1997 # 47 et qu'elle n'est plus utilisée;

ATTENDU : que cette zamboni n'est plus affectée à l'utilité publique;

ATTENDU : la recommandation de M. Dany Gagnon, chef de Division – Immeubles et équipements au Service des travaux publics, à l'effet d'autoriser la vente de cette zamboni à l'encan;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise la vente de la zamboni modèle 520 de l'année 1997 # 47, pour le prochain encan qui aura lieu le 17 septembre 2024, par Les Encans Ritchie à Ville de Mont-Saint-Hilaire et confirme que cette zamboni n'est plus affectée à l'utilité publique.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION N° 24-14158**

Vente d'un camion écoreur à Les Encans Ritchie, Ville de Mont-Saint-Hilaire

ATTENDU : que le Service des travaux publics a procédé cette année au remplacement du camion écoreur Van-Con de l'année 2012 # 57 et qu'il n'est plus utilisé;

ATTENDU : que ce camion n'est plus affecté à l'utilité publique;

ATTENDU : la recommandation de M. Dany Gagnon, chef de Division – Immeubles et équipements au Service des travaux publics, à l'effet d'autoriser la vente de ce camion à l'encan;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise la vente du camion écoreur Van-Con de l'année 2012 # 57, pour le prochain encan qui aura lieu le 17 septembre 2024, par Les Encans Ritchie à Ville de Mont-Saint-Hilaire et confirme que ce camion n'est plus affecté à l'utilité publique.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION N° 24-14159**

Vente d'une remorque d'entraînement à la Municipalité de Saint-Côme-Linière

ATTENDU : que le Service de sécurité incendie possède une remorque de camion, fabriquée en 1997, utilisée pour des entraînements;

ATTENDU : que cette remorque n'est plus utilisée depuis plusieurs années en raison de l'aménagement d'un centre de formation qui répond mieux aux besoins actuels;

ATTENDU : que la remorque ne répond plus aux besoins actuels du Service de la sécurité incendie;

ATTENDU : que la Municipalité de Saint-Côme-Linière a manifesté son intérêt pour acquérir cette remorque au prix de 2 500 \$;

ATTENDU : que les frais pour la remise en état et le transport de la remorque seront entièrement pris en charge par la Municipalité de Saint-Côme-Linière;

ATTENDU : que les frais de remise en état et de déplacement de la remorque seraient supérieurs à ce montant pour la Ville de Saint-Georges;

ATTENDU : que cette remorque n'est plus affectée à l'utilité publique;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise la vente de gré à gré à la Municipalité de Saint-Côme-Linière, de la remorque d'entraînement pour la somme de 2 500 \$, incluant toutes les taxes applicables et confirme que ce bien n'est plus affecté à l'utilité publique.

**ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION N° 24-14160**

Demande de permis dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable au centre-ville pour le 191, 120<sup>e</sup> Rue et 11950 à 11980, 2<sup>e</sup> Avenue

ATTENDU : la demande du propriétaire qui désire faire des rénovations extérieures au bâtiment situé au 191, 120<sup>e</sup> Rue et 11950 à 11980, 2<sup>e</sup> Avenue;

ATTENDU : que cette propriété est située dans l'aire d'application du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable au centre-ville;

ATTENDU : la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accorder le permis de rénovation;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise l'émission du permis de rénovations extérieures du bâtiment situé au 191, 120<sup>e</sup> Rue et 11950 à 11980, 2<sup>e</sup> Avenue, le tout conformément aux objectifs et critères du PIIA applicable au centre-ville et aux documents déposés.

**ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION N° 24-14161**

Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec

ATTENDU : la demande formulée par le ministère des Transports et de la Mobilité durable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), afin d'obtenir une autorisation de coupe d'érables dans une érablière située sur une terre appartenant à M. Gérard Veilleux à l'extrémité sud de la Ville;

ATTENDU : que la demande vise une partie du lot 3 125 226 d'une superficie de 4 288 m<sup>2</sup> ;



ATTENDU : que cette demande est conforme à la réglementation d'urbanisme et répond aux critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil avise la Commission de protection du territoire agricole qu'il ne s'oppose pas à la demande formulée par le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec afin d'obtenir une autorisation de coupe d'érables sur une partie du lot 3 125 226 d'une superficie de 4 288 m<sup>2</sup> appartenant à M. Gérard Veilleux, puisqu'elle répond aux critères suivants de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* :

- La demande est conforme aux règlements d'urbanisme ;
- Selon l'inventaire des terres du Canada, les sols dans ce secteur sont de classe 7 ;
- La demande n'occasionnera pas de contraintes aux activités agricoles et à leur développement étant donné la faible superficie en cause et compte tenu de la nature de la demande qui ne génère aucune distance séparatrice ;
- L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole ne sera pas altérée par cette demande.

**ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION N° 24-14162**

Acceptation d'un contrat avec la Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA) pour la fourniture du service 9-1-1

ATTENDU: que la Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA) opère un centre d'urgence pour le service 9-1-1 et que nous utilisons ce service depuis plusieurs années;

ATTENDU : l'offre de service déposé par CAUCA pour continuer de donner le service d'appels d'urgence 9-1-1 pour la Ville;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte la signature du contrat avec la Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA) pour la fourniture du service de réponse aux appels 9-1-1 sur le territoire de la Ville de Saint-Georges pour une période de cinq (5) ans avec un renouvellement automatique pour une période additionnelle de cinq (5) ans.

**QUE** le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION N° 24-14163**

Acceptation d'un contrat avec la Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA) pour le service de traitement des appels incendie

ATTENDU : les discussions intervenues avec les représentants de la Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA);

ATTENDU : qu'à compter de septembre 2024, le service de traitement des appels incendie devra être facturé;

ATTENDU : l'offre de service déposé par Cauca;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte de conclure un contrat de service avec la Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA) pour le traitement des appels incendie pour une période de cinq (5), avec un renouvellement automatique pour une période additionnelle de cinq (5) ans.

**QUE** le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

### ADOPTÉE

### RÉSOLUTION N° 24-14164

#### Engagement de la Ville de Saint-Georges dans le cadre de la Finale des Jeux du Québec – Été 2027

ATTENDU : que par la résolution N° 23-13706 adoptée par le conseil le 23 octobre 2023, la Ville a présenté sa candidature pour tenir la Finale des Jeux du Québec – Été 2027 sur son territoire;

ATTENDU : que par la résolution N° 24-13966 adoptée par le conseil le 25 mars 2024, la Ville déposait un cahier technique à SPORTSQUÉBEC détaillant les sites sportifs et non sportifs ainsi que les améliorations nécessaires aux infrastructures afin de correspondre aux normes exigées, notamment pour chacune des disciplines sportives;

ATTENDU : que par la résolution N° 24-14052 adoptée par le conseil le 13 mai 2024, la Ville :

- autorisait la directrice du Service des loisirs et de culture, madame Carole Paquet, à déposer le cahier des partenaires essentiels et le budget préliminaire à SPORTSQUÉBEC pour la candidature de la Ville, pour devenir l'hôte de la Finale des Jeux du Québec – Été 2027;
- s'engageait à contribuer financièrement à l'organisation de la Finale des Jeux du Québec – Été 2027 en remettant un montant maximum de 2 300 000 \$ au comité organisateur conditionnellement à l'obtention de la Finale;
- s'engageait à contribuer en fourniture de services pour une valeur maximum de 220 000 \$, incluant le prêt d'un employé à temps plein pour la durée de l'organisation des jeux;
- mandatait une ressource déléguée par la direction générale pour le soutien-conseil professionnel en finance pour l'élaboration du budget;
- s'engageait à rendre disponibles gratuitement ses installations sportives, culturelles et communautaires pour le déroulement des activités de la Finale des Jeux du Québec à l'été 2027;
- s'engageait à fournir les locaux administratifs pour loger les employés qui seront embauchés pour l'organisation des jeux à compter de 2025, et ce jusqu'à la conclusion de la Finale des Jeux du Québec fin 2027;
- s'engageait à assurer la promotion de la Ville de Saint-Georges comme milieu candidat.

**ATTENDU :** que la Ville a franchi avec succès les deux premières étapes de la mise en candidature;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Renaud Fortier  
**APPUYÉ** par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
**ET RÉSOLU** unanimement

**QUE** la Ville de Saint-Georges :

- autorise la directrice du Service des loisirs et de culture, madame Carole Paquet, à déposer le cahier final de candidature de la Ville de Saint-Georges à la Finale des Jeux du Québec – Été 2027;
- signe un protocole d'entente avec le Comité organisateur et SPORTSQUÉBEC dans les 150 jours suivant l'obtention de la Finale des Jeux du Québec – Été 2027 et que le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer pour et au nom de la Ville tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution;
- confirme que si elle obtient l'organisation de la Finale des Jeux du Québec – Été 2027, elle s'engage à :
  - collaborer et fournir une assistance en déléguant des représentants de la Ville au comité de transition, et au conseil d'administration du comité organisateur des Jeux, et ce, dès sa formation;
  - collaborer et fournir l'assistance opérationnelle nécessaire à la tenue de la Finale des Jeux du Québec – Été 2027, en déléguant, si requis, du personnel de ses différents services, soit du Service des loisirs et de la culture, du Service des travaux publics, du Service des finances, des Services juridiques, du Service de la sécurité incendie et de la division des communications;
  - assumer la responsabilité de toutes les implications financières et civiles de la Finale des Jeux du Québec – Été 2027.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION N° 24-14165**

Embauche d'une coordonnatrice – Ski et jeunesse pour le Service des loisirs et de la culture

**ATTENDU :** la nomination de M. Pier-Alexandre Lagrange au poste de régisseur – Ski et plein air pour le Service des loisirs et de la culture;

**ATTENDU :** la recommandation de M<sup>e</sup> Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques et du comité de sélection à l'effet de procéder à l'embauche de Mme Laurence Pichette Beurivage;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Esther Fortin  
**APPUYÉ** par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier  
**ET RÉSOLU** unanimement

**QUE** ce conseil autorise l'embauche de Mme Laurence Pichette Beurivage à titre de coordonnatrice – Ski et jeunesse pour le Service des loisirs et de la culture, selon les conditions de travail du personnel-cadre, classe 1 – échelon 2, et ce, à compter du 20 août 2024.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION N° 24-14166**

Embauche d'un préventionniste pour le Service de la sécurité incendie

**ATTENDU :** le besoin d'embaucher un préventionniste pour le Service de la sécurité incendie;

**ATTENDU** : la recommandation de M<sup>e</sup> Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques à l'effet de procéder à l'embauche de M. Dominic Fortier;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Olivier Duval  
**APPUYÉ** par monsieur le conseiller Jean Perron  
**ET RÉSOLU** unanimement

**QUE** ce conseil autorise l'embauche de M. Dominic Fortier à titre de préventionniste pour le Service de la sécurité incendie, selon les conditions de travail de la convention collective des pompiers, échelon 5, et ce, à compter du 3 septembre 2024.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 24-14167**

Démission d'un pompier au Service de la sécurité incendie

**ATTENDU** : la lettre de démission reçue de M. Félix-Antoine Boivin à titre de pompier pour le Service de la sécurité incendie;

**ATTENDU** : la recommandation de M. Frédéric Morin, directeur du Service de la sécurité incendie et de M<sup>e</sup> Magalie Plourde, directrice du Service des Ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet d'accepter cette démission;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
**APPUYÉ** par madame la conseillère Esther Fortin  
**ET RÉSOLU** unanimement

**QUE** ce conseil accepte la démission de M. Félix-Antoine Boivin à titre de pompier pour le Service de la sécurité incendie, et ce, à compter du 18 août 2024 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 24-14168**

Départ à la retraite d'un pompier pour le Service de la sécurité incendie

**ATTENDU** : la notification de retraite envoyée à M. Even Poulin, pompier pour le Service de la sécurité incendie ;

**ATTENDU** : la recommandation de M. Frédéric Morin, directeur du Service de la Sécurité incendie et de Me Magalie Plourde, directrice du Service des Ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet d'accepter cette notification;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jean Perron  
**APPUYÉ** par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier  
**ET RÉSOLU** unanimement

**QUE** ce conseil accepte le départ à la retraite de M. Even Poulin, pompier pour le Service de la sécurité incendie, et ce, à compter du 18 août 2024 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 24-14169**

Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale / volet redressement – Sécurisation

**ATTENDU** : que le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

**ATTENDU** : que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la

demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme et s'engage à les respecter;

ATTENDU : que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU : que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU : que le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU : que la Ville de Saint-Georges choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU : que M. Alain Roy, ing., directeur des Services techniques de la Ville représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond  
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil de Ville de Saint-Georges autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée et certifie que M. Alain Roy, ing., directeur des Services techniques est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

**ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION N° 24-14170**

Départ à la retraite d'un conducteur de pelle hydraulique pour le Service des travaux publics

ATTENDU : la lettre de départ à la retraite reçue de M. Claude Morin, conducteur de pelle hydraulique pour le Service des travaux publics ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte le départ à la retraite de M. Claude Morin, conducteur de pelle mécanique pour le Service des travaux publics, et ce, à compter du 30 août 2024 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

**ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION N° 24-14171**

Vente d'une lisière de terrain à Claudette Rodrigue et Michel Legault

ATTENDU : les discussions intervenues avec Me Lydia Lacasse, notaire afin de régulariser les titres de propriété du lot numéro 3 744 185 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce;

ATTENDU : que le lot numéro 3 744 185 n'est plus affecté à l'utilité publique;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil rende aliénable ce terrain qui est connu et désigné comme étant le lot numéro **TROIS MILLIONS SEP CENT QUARANTE-QUATRE MILLE CENT**

**QUATRE-VINGT-CINQ (3 744 185)**, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce en retirant son affectation à l'utilité publique.

**QUE** ce conseil accepte de le vendre à Claudette Rodrigue et Michel Legault au prix de 100 \$ plus toutes les taxes applicables.

**QUE** le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION N° 24-14172**

Vente d'un terrain dans le parc industriel du secteur ouest à BAG IMMO INC.

ATTENDU : la demande de BAG IMMO INC. d'acquérir un terrain situé dans le parc industriel du secteur ouest, actuellement connu comme étant une partie du lot numéro 6 605 758 (futur lot numéro 6 641 060) du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte de vendre à BAG IMMO INC. au prix de 156 482,80 \$ plus toutes les taxes applicables une partie du lot numéro 6 605 758 laquelle sera connue et désignée comme étant le lot numéro **SIX MILLIONS SIX CENT QUARANTE ET UN MILLE SOIXANTE (6 641 060)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, le tout conformément au projet de contrat préparé par Me André Poirier, notaire.

**QUE** le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION N° 24-14173**

Vente d'une lisière de terrain à 9058-6645 Québec inc.

ATTENDU : la demande du représentant de la société 9058-6645 Québec inc. d'acquérir une lisière de terrain située sur la 57<sup>e</sup> Rue Nord, d'une superficie de 132,3 mètres carrés, soit une partie du lot numéro 4 339 841 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce;

ATTENDU : qu'il est possible de se départir d'une partie de l'emprise de rue à cet endroit;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil rende aliénable ce terrain actuellement connu et désigné comme étant une partie du lot 4 339 841 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, d'une superficie de 132,3 mètres carrés, lequel sera connu et désigné comme le lot numéro **SIX MILLIONS SIX CENT QUARANTE-SIX MILLE SIX CENT CINQUANTE-SEPT (6 646 657)** dudit cadastre suite à son entrée en vigueur, en retirant son affectation à l'utilité publique.

**QUE** ce conseil accepte de vendre ledit lot à 9058-6645 Québec inc. au prix de 1256,85 \$ plus toutes les taxes applicables.

**QUE** le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

## **DÉPÔT DE DOCUMENTS :**

### RÉSUMÉ COMPARATIF MENSUEL DES PERMIS ÉMIS POUR LE MOIS DE JUILLET 2024

Le résumé comparatif des permis émis entre le début de l'année et la fin du mois de juillet est déposé au conseil.

### DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2023 SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 807-2021 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Le rapport annuel 2023 sur l'application du Règlement numéro 807-2021 sur la gestion contractuelle est déposé au conseil.

### RAPPORT D'EMBAUCHE D'UN STAGIAIRE POUR LES SERVICES TECHNIQUES POUR LA PÉRIODE DU 19 AOÛT 2024 AU 9 DÉCEMBRE 2024

Un rapport d'embauche pour un stagiaire pour les services techniques pour la période du 19 août 2024 au 9 décembre 2024 est déposé au conseil.

## **AUTRE SUJET :**

### COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Les membres du conseil résument les différentes activités auxquelles ils ont participé et présentent les activités à venir. Un compte rendu de réunion est donné par monsieur le conseiller Tom Redmond sur le comité consultatif d'urbanisme et par monsieur le conseiller Renaud Fortier sur le comité d'investissement commun (CEB).

## **PÉRIODE DE QUESTIONS :**

### QUESTIONS DU CONSEIL

Aucune.

### QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Brigitte Leclerc, suggère à nouveau que les moniteurs de camps de jour soient équipés de radios-téléphones portatifs (type walkie talkie) pour les terrains de jeux.

M. Roch Roy demande si la Ville a l'intention d'étaler le paiement du droit de mutation tel que permis par la loi 39.

M. Roy demande pourquoi la Ville utilise le portail de PG Solutions pour l'obtention des états des taxes municipales par les professionnels et pourquoi il n'y a pas de mention pour les terrains bénéficiaires.

M. Roy s'adresse également à la Ville puisqu'il aimerait céder une parcelle de terrain pour un sentier piétonnier près de la 38<sup>e</sup> Rue A. Des démarches devront être faite avec la Société d'habitation du Québec puisque ce tronçon accède à leur propriété.

## **LEVÉE DE LA SÉANCE :**

**À 20 h 33, sur proposition de monsieur le conseiller Renaud Fortier, appuyée par monsieur le conseiller Olivier Duval, la séance est levée.**

**MANON BOUGIE**  
Mairesse suppléante

**M<sup>F</sup> ISABELLE BEAULIEU**  
Greffière

\*\*\*\*\*